



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 avril 2009

n° 7

Convention Départementale de Solidarité Urbaine 2008-2013 : Modifications partielles

Membres en exercice : 85
Présents à la séance : 75
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 10 avril 2009

Le dix sept avril deux mille neuf, à 18 heures 00, les membres de la Communauté d'Agglomération CHALON VAL de BOURGOGNE, convoqués par M. Christophe SIRUGUE, Président, se sont réunis dans la salle polyvalente Georges DUMONT de LUX, sous la présidence de Christophe SIRUGUE Président, délégué titulaire de Chalon sur Saône, assisté de Dominique GARREY, délégué titulaire de Barizey ; Françoise VERJUX-PELLETIER, Jacky DUBOIS, Martine COURBON, Jérôme DURAIN, Gérard BOUILLET, Jean Pierre NUZILLAT, Mohieddine HIDRI, Lucien MATRON, Benjamin GRIVEAUX, Laurence FLUTTAZ, Rachid BENSACI, Anne CHAUDRON, Nisrine ZAIBI, Chantal FOREST, Dominique PELLETIER, Annie CEZANNE, Jean-Claude MORESTIN, Bernard GAUTHIER, Sandrine TISON, Alain BERNADAT, Cécile KOHLER, André PIGNEGUY, Georges AGUILLON, (*jusqu'à la délibération 13*), Christelle RECOUVROT, Jean Louis ANDRE, Gilles MANIERE, délégués titulaires de Chalon-sur-Saône ; René GUYENNOT, Raymond GONTHIER, délégués titulaires de Champforgeuil ; Alain ROUSSELOT-PAILLEY, délégué titulaire de Châtenoy en Bresse ; Marie MERCIER, Jean Claude ROUSSEAU, Patricia FAUCHEZ, Patrice RIGNON, délégués titulaires de Châtenoy le Royal ; Eric MERMET, délégué titulaire de Crissey ; Jean Yves DEVEVEY, délégué titulaire de Demigny ; Christian WAGENER, délégué titulaire de Dracy le Fort ; Eric MICHOUX, délégué titulaire d'Epervans ; Jean-Claude NOUVEAU, délégué titulaire de Farges les Chalon ; Mauricette CHATILLON, Joël DEMULE, délégués titulaires de Fontaines ; Gilles GONNOT, délégué titulaire de Fragnes (*à partir de la délibération 12*) ; Daniel GALLAND, Annie MICONNET, délégués titulaires de Gergy ; Daniel VILLERET, Jean Claude DUFOURD, délégués titulaires de Givry ; Luc BERTIN-BOUSSU, délégué titulaire de Jambles ; Daniel MORIN délégué titulaire de La Charmée ; Jean-Claude MOUROUX, délégué titulaire de La Loyère ; Gilles DESBOIS, délégué titulaire de Lans ; André RENAUD, délégué titulaire de Lessard le National ; Denis EVRARD, délégué titulaire de Lux ; Marc BOIT, délégué titulaire de Marnay ; Michel CESSOT, délégué titulaire de Mellecey (*absent de 20 h00 à 20 h 05 – délibération 20 non votée*) ; Yvan NOEL, délégué titulaire d'Oslon ; François LOTTEAU, délégué titulaire de Rully (*à partir de la délibération 12*) ; Daniel DE BAUVE, délégué titulaire de Sassenay ; François DUPARAY, délégué titulaire de Saint Ambreuil ; Fabienne SAINT ARROMAN, déléguée titulaire de Saint Denis de Vaux ; Daniel CHRISTEL, délégué titulaire de Saint Désert ; Michel ISAIE, délégué titulaire de Saint Jean de Vaux ; Francis DEBRAS, délégué titulaire de Saint Loup de Varennes ; Jean Noël DESPOCQ, Geneviève JOSUAT, Jean-Pierre GERY, délégués titulaires de Saint Marcel ; Guy DUTHOY, délégué titulaire de Saint Mars de Vaux ; Martine HORY, Evelyne PETIT, Claude RICHARD, délégués titulaires de Saint Rémy ; Bernard DUPARAY, délégué titulaire de Sevrey ; Patrick LE GALL, (*jusqu'à la délibération 12*), Gilles FLEURY, délégués titulaires de Varennes le Grand ; Gérard LAURENT, délégué titulaire de Virey le Grand.

Délégués suppléants :

Jean François DEBOT, délégué suppléant de Charrecey, remplaçant Laurent VOILLAT, délégué titulaire de Charrecey ;

Christophe LAURIOT, délégué suppléant de Crissey, remplaçant Jean-Paul BONIN, délégué titulaire de Crissey ;

Françoise TACHON, déléguée suppléante de Mercurey, remplaçant Dominique JUILLLOT, délégué titulaire de Mercurey.

Absents excusés :

Dominique COPREAUX, déléguée titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Martine COURBON, déléguée titulaire de Chalon sur Saône ;

Florence ANDRE, déléguée titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Françoise VERJUX-PELLETIER, déléguée titulaire de Chalon sur Saône ;

Nathalie LEBLANC, déléguée titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Jean Pierre NUZILLAT, délégué titulaire de Chalon sur Saône ;

Christian GELETA, délégué titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Cécile KOHLER, déléguée titulaire de Chalon sur Saône ;

Catherine PILLON, déléguée titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Laurence FLUTTAZ, déléguée titulaire de Chalon sur Saône ;

Yvette SEGAUD, déléguée titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Anne CHAUDRON, déléguée titulaire de Chalon sur Saône ;

Georges AGUILLON délégué titulaire de Chalon sur Saône, a donné pouvoir à Jacky DUBOIS, délégué titulaire de Chalon sur Saône (à partir de la délibération 14) ;

Pierre VOARICK, délégué titulaire de Saint Martin sous Montaigu, a donné pouvoir à Christian WAGENER, délégué titulaire de Dracy le Fort ;

Pierre JACOB, délégué titulaire de Saint Rémy, a donné pouvoir à Martine HORY, déléguée titulaire de Saint Rémy ;

Patrick LE GALL, délégué titulaire de Varennes le Grand, a donné pouvoir à Luc BERTIN-BOUSSU, délégué titulaire de Jambles, (à partir de la délibération 13) ;

Laurent VOILLAT, délégué titulaire de Charrecey, remplacé par Jean Françoise DEBOT, délégué suppléant de Charrecey ;

Jean-Paul BONIN, délégué titulaire de Crissey, remplacé par Christophe LAURIOT, délégué suppléant de Crissey ;

Dominique JUILLLOT, délégué titulaire de Mercurey, remplacé par Françoise TACHON, déléguée suppléante de Mercurey.

Absents

Gilles GONNOT, délégué titulaire de Fragnes (jusqu'à la délibération 12) ;

François LOTTEAU, délégué titulaire de Rully (jusqu'à la délibération 12)

Le programme d'actions présenté par la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val-de-Bourgogne, dans le cadre de la Convention Départementale de Solidarité Urbaine (CDSU) 2008/2013 a été adopté par le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, le 12 février 2009 et le Conseil Communautaire le 05 Mars 2009.

La finalisation des négociations avec le Conseil Général de Saône-et-Loire a entraîné deux modifications mineures qui ne bouleversent pas les grandes lignes de la proposition Chalonnaise : les montants globaux en investissement et en fonctionnement demeurent les mêmes ainsi que l'équilibre entre les actions portées par la Ville de Chalon-sur-Saône et celles de la Communauté d'Agglomération.

- la fiche action 15 « bus du développement durable » est modifiée simplement dans ses éléments financiers : la demande de subvention au Conseil Général de Saône-et-Loire est réduite de 82 000 euros à 47 000 euros afin de tenir compte du souhait du Conseil Général de Saône-et-Loire, de prévoir une subvention constante sur les différents exercices.
- La fiche action 17 « bourse de covoiturage » est supprimée, afin de tenir compte de la demande du Département de ne pas subventionner via la CDSU la réalisation de sites internet locaux de covoiturage alors qu'il a procédé tout récemment au lancement du site départemental. Cette modification a également été demandée à la Communauté Urbaine le Creusot-Montceau-les-Mines qui l'a acceptée.

Aussi la fiche 17 est remplacée par une nouvelle fiche action intitulée : « Pôle d'Echange de la gare de Chalon – déploiement de services à l'intermodalité ». Il s'agit de mettre en place de nouveaux services à l'intermodalité entre les réseaux TER, ZOOM et BUSCEPHALE sur le pôle d'échanges de la gare de Chalon :

- En fonctionnement : création de 3 postes ETP (équivalent temps plein), afin de fournir un service 7 jours sur 7 de 5h30 à 20h00 en matière d'accueil, d'information et de vente de billets pour un coût de 450 000 euros avec une demande de financement CDSU de 163 000 euros.
- En investissement : création d'un nouveau local d'accueil à la gare routière et mise en place d'une signalétique pour un coût de 200 000 euros avec une demande de financement CDSU de 32 500 euros

Ce rapport a fait l'objet d'un examen en Commission Finances – Administration Générale - Ressources-Humaines

DECISION :

Vu l'exposé qui précède,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire :

- approuve les modifications apportées à la fiche action 15 « bus du développement durable », ainsi que la substitution de la fiche action 17 « bourse de covoiturage » par une nouvelle fiche action 17 : « Pôle d'Echange de la gare de Chalon – déploiement de services à l'intermodalité »,
- autorise Monsieur le Président de la Communauté Départementale d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne ou son représentant à signer la convention tripartite « Convention de Solidarité Urbaine 2008/2013 » portant sur le programme d'actions modifié suivant le présent rapport, avec Monsieur le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire ou son représentant et Monsieur le Député-Maire de Chalon-sur-Saône ou son représentant,
- sollicite les subventions correspondantes auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire et auprès des autres financeurs.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

**Le Président,
Par délégation,**


**Daniel GALLAND,
2^{ème} Vice-Président**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 22.04.2009
Et publié le 28.04.2009
Ou notifié le

**Pour le Président et par délégation
Le deuxième Vice-Président**


Daniel GALLAND

Convention Départementale de Solidarité Urbaine 2008 - 2013

Programme d'action pluriannuel

Thématiques prioritaires d'intervention

Thématique prioritaire : **GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Autres thématiques concernées :

Action : *Fonctionnement*

Territoire d'application

Agglomération :

Ville : **GRAND CHALON**

Quartier(s) :

Intitulé de l'opération

Fiche-action n° : 15 **BUS DEVELOPPEMENT DURABLE**

Maîtrise d'ouvrage

GRAND CHALON

1. Genèse de l'action / Descriptif de l'action

Un bus a été aménagé pour permettre de présenter ces diverses thématiques dans différents points du territoire (communes, écoles, entreprises...). Un animateur à temps plein est indispensable pour faire vivre cet outil mais aussi être le référent des partenaires extérieurs et coordonner les actions.

Moyens mis en œuvre

(moyens matériels et moyens humains spécifiques au projet)

1 poste d'animateur à plein temps.

Public visé

(préciser nombre, tranches d'âges, etc.)

Scolaires
Tous publics.

Calendrier de réalisation

(date de début, date de fin, fréquence, etc.)

2009 à 2013

2. Objectifs / Résultats attendus

- Diffuser les projets de développement durable qui peuvent voir le jour sur le territoire communautaire, soit au niveau des communes, soit au niveau du Grand Chalon.
- Apporter un soutien technique aux communes, et aux associations si nécessaire.
- S'assurer de la cohérence des différentes actions ou projets sur le territoire.
- Assurer la formation des scolaires et du grand public sur les sujets liés à la vie quotidienne qui peuvent avoir un impact positif, en particulier sur les consommations d'énergie, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre.

3. Dispositifs d'évaluation

(préciser les critères quantitatifs et qualitatifs)

Objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, résultats attendus

- Nombre de visiteurs par an dans le bus du développement durable.

Eco-conditionnalité

(critère d'éligibilité du règlement départemental)

Plan de financement de l'action

Nature des dépenses (type d'achats, frais de personnel, etc.)	Dépenses	Recettes
Poste animateur	175 000 € (soit 35 000 €/an)	Autofinancement : 80 000 € Financ CDSU = 42 000 € (0% en 2009) (0% en 2010) (40% en 2011,2012, 2013) Financ Région : 63 000 € (80% en 2009) (60% en 2010) (40% en 2011) 0% en 2012/2013)
Documents, expositions	50 000 € (soit 10 000 €/an)	CDSU = 5 000 € (soit 10%) Financ.région : 35 000 €
TOTAL :	225 000 €	Total CDSU : 47 000 € 225 000 €

Convention Départementale de Solidarité Urbaine 2008 - 2013

Programme d'action pluriannuel

Thématiques prioritaires d'intervention

Thématique prioritaire : **GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Autres thématiques concernées :

Action : *Fonctionnement*

Territoire d'application

Agglomération : **GRAND CHALON**

Ville :

Quartier(s) :

Intitulé de l'opération

Fiche-action n° : 17 Pole d'échange de la gare de chalon – déploiement de service à l'intermodalité

Maîtrise d'ouvrage

GRAND CHALON

1. Genèse de l'action / Descriptif de l'action

Mise en place de services à l'intermodalité entre les réseaux TER, ZOOM et Buscéphale sur le pôle d'échange de la gare de chalon :

- Information-conseil aux voyageurs y compris en situation perturbée
- Signalétique et orientation tant statique que dynamique
- Vente de titres tant monomodaux que combinés

Moyens mis en œuvre

(moyens matériels et moyens humains spécifiques au projet)

Fonctionnement : 3 postes ETP pour l'accueil, l'information et la vente de titre 7/7 jours de 5h30 à 20h00

Investissement :

- Un local d'accueil sur la gare routière
- Une signalétique statique sur l'ensemble du pôle
- Une signalétique dynamique en gare routière et sur l'espace public : parvis et place

Public visé

(préciser nombre, tranches d'âges, etc.)

Utilisateurs des transports publics – tous publics dans le cadre de la promotion des transports publics

Calendrier de réalisation

(date de début, date de fin, fréquence, etc.)

- Travaux : 2009
- Exploitation : début 2010

2. Objectifs / Résultats attendus

Objectifs :

- Développement du recours aux transports collectifs routiers (urbains, inter urbains et TER) et ferrés (TER et grande ligne)
- Facilitation de l'usage des transports collectifs

Résultats :

- augmentation de la fréquentation des réseaux

3. Dispositifs d'évaluation

(préciser les critères quantitatifs et qualitatifs)

Objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, résultats attendus

- Nombre de voyages réalisés sur chaque réseau
- nombre de billets vendus

Eco-conditionnalité

(critère d'éligibilité du règlement départemental)

Plan de financement de l'action

Nature des dépenses (type d'achats, frais de personnel, etc.)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : 3 ETP : accueil, information, vente	450 000 € (soit 150 000 €/an)	Autofinancement : 264 500 € (soit 59 %) CDSU = 163 000 € (soit 36 %) Région : 22 500 € (soit 5 % au prorata du nombre de service TER/nombre total service desservant le pole – à confirmer)
Investissements : <ul style="list-style-type: none"> - local accueil : - information dynamique - information statique 	200 000 € 65 000 € 90 000 € 45 000 €	Autofinancement : 47 500 € (soit 23.75 %) CDSU = 32 500 € (Soit 16.25 %) Région : 20 000 € (soit 5 % au prorata du nombre de service TER/nombre total service desservant le pole – à confirmer) FEDER : 100 000 € (soit 50 % au titre de l'action 3-2-B – sous réserve d'acceptation au titre la programmation FEDER)
TOTAL :	650 000 €	650 000€

Acte à classer

7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2009-04-22T08-40-28.00 (MI10044162)

Identifiant unique de l'acte : 071-247100589-20090417-7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CDSU 2008-2013 : modifications partielles

Date de décision : 17/04/2009



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. TransportsActe : [7-modifications partielles CDSU 2008-2013.PDF](#)Pièces jointes : [7- fiche 17.PDF](#)[7- fiche15.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Préparé

Le 22/04/09 à 08:40

Par **CUCHE Françoise**

Transmis

Le 22/04/09 à 08:40

Par **CUCHE Françoise**

Accusé de réception

Le 22/04/09 à 11:21